

Comment vérifier le SIRET d'un auto-entrepreneur ?

Description

Vérifier le [numéro SIRET d'un auto-entrepreneur](#) permet d'identifier la micro-entreprise et de certifier son existence juridique. Ce numéro est délivré lors de la création de l'auto-entreprise et doit obligatoirement figurer sur tous les documents juridiques et commerciaux émis par l'entrepreneur. La vérification du [SIRET](#) permet aux clients et partenaires commerciaux ou financiers qui envisagent de développer des relations professionnelles avec le micro-entrepreneur de s'assurer de sa fiabilité et de son sérieux. Les formalités pour retrouver ce numéro sont relativement simples.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce que le numéro SIRET auto-entrepreneur ?

Le SIRET (Système d'Identification du Répertoire des Établissements sur le Territoire) est délivré par l'INSEE lors de la création de l'auto-entreprise. Il est la carte d'identité de la structure et permet d'identifier géographiquement l'entreprise.

Bon à savoir : selon une [étude réalisée par l'INSEE](#) (Institut national de la statistique et des études économiques), le nombre de création d'entreprises sous le régime de micro-entrepreneur a augmenté de 9% en 2020, et ce malgré la crise sanitaire.

Définition

Le **SIRET** est un numéro unique attribué par l'[INSEE](#) lors de l'immatriculation de l'auto-entrepreneur suite à déclaration de début d'activité sur le guichet unique de l'INPI. Il est généralement envoyé par courriel dans les 2 à 4 jours suivant la déclaration d'activité. Il se compose de 14 chiffres :

- Un numéro SIREN (Système d'Identification du Répertoire des Entreprises) de 9 chiffres ;
- Un numéro interne de classement (code NIC) comprenant 5 chiffres.

Le SIRET permet d'identifier le lieu où l'auto-entrepreneur exerce son activité. Il est, en effet, **l'unique numéro d'identification géographique** de la [micro-entreprise](#). Par conséquent, il est amené à être modifié si l'entreprise change d'adresse de [domiciliation](#).

Bien souvent confondus, [les numéros SIRET et le SIREN doivent pourtant être distingués](#). Le SIREN est l'identifiant national de l'auto-entreprise. Il est attribué à l'auto-entrepreneur lors de son inscription au répertoire SIRENE. Il est composé de 9 chiffres et sera le même de la création de l'entité juridique à sa fermeture.

Intérêt

Le numéro SIRET est la preuve de **l'existence légale de la micro-entreprise**. Plus concrètement, il permet :

- D'identifier l'auto-entrepreneur auprès de ses différents interlocuteurs : organismes publics, administration fiscale, partenaires financiers ou commerciaux, clients... ;
- De vérifier les informations officielles de l'auto-entreprise : avec ce numéro, les cocontractants, clients ou encore prestataires de l'auto-entrepreneur peuvent s'assurer de la véracité des informations communiquées et de l'existence de l'entreprise par une simple recherche internet ;
- D'éditer des documents commerciaux et contractuels : le numéro SIRET doit obligatoirement figurer sur les devis, les contrats et les factures émis par l'auto-entrepreneur ;
- De réaliser des statistiques : l'INSEE s'appuie sur les informations auxquelles donne accès le numéro SIRET pour effectuer des études et émettre des statistiques.

Zoom : Pour créer une auto-entreprise, un certain nombre de formalités doivent être réalisées. Afin de faciliter vos démarches et d'éviter toute erreur, LegalPlace vous accompagne tout au long de la [procédure de création de votre micro-entreprise](#) ! Pour cela, il vous suffit de remplir un formulaire et notre équipe se chargera de traiter votre dossier dans les meilleurs délais.

Pourquoi vérifier ce numéro ?

Avant de s'engager dans des relations professionnelles, les clients, les partenaires ou encore les prestataires peuvent légitimement souhaiter vérifier le numéro SIRET de

l'auto-entrepreneur. Cela leur permet, en effet, de s'assurer que l'entrepreneur exerce bien son activité [artisanale](#), commerciale ou libérale en toute légalité, sous le [statut juridique de micro-entrepreneur](#).

Bon à savoir : le statut d'auto-entrepreneur a été introduit par la [loi de modernisation de l'économie \(LME\) du 4 août 2008](#).

La vérification du SIRET de l'auto-entrepreneur permet de :

- Contrôler la véracité des informations légales et fiscales de l'entreprise et s'assurer ainsi de la fiabilité et du sérieux de ce dernier ;
- Connaître l'adresse et les coordonnées de l'entreprise ;
- Être certain que la structure n'a pas fait l'objet d'une radiation.

Elle peut intervenir :

- Dès le premier contact avec l'auto-entrepreneur ;
- Si le numéro SIRET ne figure pas sur les documents commerciaux transmis par l'auto-entrepreneur ;
- Si le SIRET est bien mentionné sur le devis ou autre document contractuel mais que des doutes persistent sur l'existence de l'auto-entreprise ou encore sur sa situation.

Vérifier le numéro SIRET d'un auto-entrepreneur : comment faire ?

Il est relativement facile de vérifier le numéro SIRET d'un [auto-entrepreneur](#). En premier lieu, il est possible de le trouver **sur les documents juridiques et commerciaux** de l'auto-entrepreneur. Dans un souci de transparence à l'égard des tiers, le numéro doit, en effet, figurer sur les documents suivants :

- L'extrait K si la micro-entreprise est inscrite auprès du [Registre du Commerce et des Sociétés \(RCS\)](#) ;
- Les [factures](#), contrats ou encore devis émis aux cocontractants ;
- Les documents fiscaux (appels à cotisations de l'URSSAF).

Si, toutefois, la personne qui mène les recherches n'a pas ces documents en sa possession ou s'ils ne mentionnent aucun numéro, il est possible de retrouver le SIRET **sur internet**.

La validité du numéro peut être vérifiée sur **la base de données SIRENE** qui

regroupe les informations essentielles d'identification des entreprises :

- En effectuant une recherche à partir du SIRET de l'auto-entrepreneur ;
- En demandant [un avis de situation](#) de la micro-entreprise.

Bon à savoir : l'[avis de situation auto-entrepreneur](#) permet de justifier que ce dernier est toujours en activité. Véritable fiche d'identité de l'entreprise, il mentionne également les numéros SIRET et SIREN de l'entreprise, sa date d'inscription au [répertoire SIRENE](#) et le nom et prénom de l'entrepreneur. Ce document peut être demandé par toute personne, et notamment par des clients ou des partenaires qui souhaitent être rassurés sur la situation de l'entreprise.

Il est également possible de vérifier le SIRET de l'auto-entrepreneur en se rendant sur des **sites spécialisés**, tels que [Infogreffe.fr](#) ou [société.com](#), qui donnent accès aux informations juridiques relatives aux entreprises françaises. Pour ce faire, il suffit de taper le nom du micro-entrepreneur dans la barre de recherche ou de renseigner directement le numéro de SIRET.

Ces recherches permettent de vérifier la validité du SIRET de l'auto-entrepreneur et d'accéder aux données suivantes :

- Date de création de l'auto-entreprise ;
- Son adresse et ses coordonnées ;
- Sa situation ;
- Son [code APE](#).

À noter : le code APE (Activité Principale des Entreprises) est un code attribué par l'INSEE selon l'activité exercée par l'auto-entrepreneur. Il est composé de 4 chiffres et d'une lettre.

FAQ

Qui a le droit d'être auto-entrepreneur ?

Le statut de micro-entrepreneur est accessible à toute personne souhaitant exercer une activité artisanale, libérale ou commerciale, à titre principal ou complémentaire : étudiant, demandeur d'emploi, fonctionnaire, retraité, salarié...

Comment se déclarer en auto-entrepreneur ?

La déclaration se fait exclusivement sur le guichet unique de l'INPI. Toutefois, l'entrepreneur peut décider de confier la démarche à un prestataire spécialisé.

L'obtention d'un numéro SIRET est-elle gratuite ?

Lors de l'inscription de l'auto-entreprise sur le guichet des formalités des entreprises, les numéros SIRET et SIREN sont attribués gratuitement par l'INSEE.